CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 23 juillet 2021 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'Action sociale et de la Santé sur un projet d'arrêté n° 2019/2408 du Collège de la Commission communautaire française 'portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé', portant le numéro 70.030/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 septembre 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CHHVIGDEC-HAADAUQ‡